

## Quand et comment la Troisième République s'enracine-t-elle en France ?

1. D'après la constitution (doc. 1), qui le président de la République nomme-t-il pour gouverner le pays ?

.....  
.....

2. Entourez l'élément montrant l'important pouvoir du parlement.

3. Qu'est-ce qui montre que cette constitution est démocratique ?

.....  
.....

4. Sur le document 2, entourez le nom du parti qui dispose de la majorité absolue à la Chambre des députés. Quelle évolution entre 1876 et 1881 montre que la République s'est imposée en France ?

.....  
.....  
.....

5. Citez quelques grandes mesures républicaines adoptées entre 1876 et 1884.

.....  
.....  
.....  
.....

6. Dans le texte, entourez la fonction de Jules Ferry. À qui cette lettre est-elle adressée ?

.....

7. Quelles lois importantes doit-on à Jules Ferry et quand ont-elles été votées ?

.....  
.....  
.....

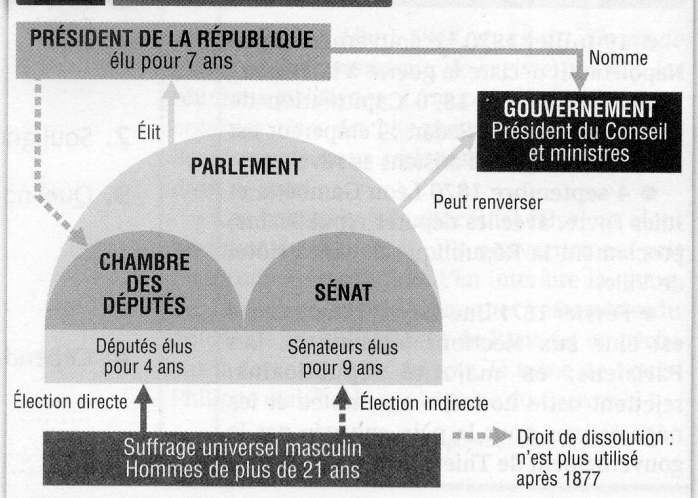
8. Comment les républicains assurent-ils la liberté de conscience aux maîtres et aux élèves ?

.....  
.....  
.....

9. Soulignez en rouge ce que doit enseigner un instituteur.

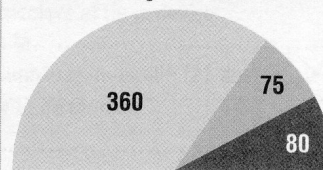
10. Soulignez en vert la phrase montrant l'importance de l'éducation pour les républicains.

### Doc. 1 La constitution de 1875

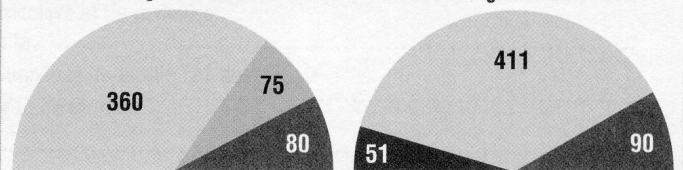


### Doc. 2 Les élections législatives de 1876 et 1881

Élections législatives de 1876



Élections législatives de 1881



■ Républicains modérés ■ Bonapartistes  
■ Républicains radicaux ■ Monarchistes

### Doc. 3 Jules Ferry et l'école



Jules Ferry (1832-1893)

« Monsieur l'Instituteur,

L'année scolaire qui vient de s'ouvrir sera la seconde année d'application de la loi du 28 mars 1882<sup>1</sup>. [...] La loi du 28 mars se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier, d'autre part, elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique. L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Église, l'instruction morale à l'école.

Le législateur [...] a eu pour premier objet de séparer l'école de l'église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus, celui des croyances qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances qui sont communes et indispensables à tous. Mais il y a autre chose dans la loi du 28 mars : elle affirme la volonté de fonder chez nous une éducation nationale et de la fonder sur les notions du devoir et du droit. »

Lettre de Jules Ferry, Ministre de l'Instruction publique, aux instituteurs, 17 novembre 1883.

1. Les lois Ferry sur l'école primaire rendent l'école gratuite (1881), l'éducation obligatoire et l'enseignement public laïc (1882).